

	BILAN DE COMPETENCES DIRIGEANT	Siret OF : 510 482 144 00050 Numéro d'activité : 76310974431		
 Dirigeant d'entreprise	 Eligible CPF	 Présentiel	 2 500 € nets de taxe *	 24 heures de formation

OBJECTIF PEDAGOGIQUES :

1. Prendre du recul sur soi et son entreprise
2. Prendre conscience de ses compétences, motivations et intérêts
3. Dégager des projets pour soi et pour sa structure qui ne soient pas incompatibles

MODALITES DE FINANCEMENT :

CPF, personnel, plan de développement des compétences de votre entreprise (dans ce dernier cas, avec le consentement du bénéficiaire)

CONTENU DE LA FORMATION :

Phase préliminaire : (1h00)

I. Entretien préalable (1h00):

- *Prise de contact et validation du besoin d'un bilan de compétences.*
- *Identification des attentes, définition et adaptation de la prestation au besoin :*
 - *Mise en place de la formule la plus adaptée*
 - *Nombre d'heures (face à face) et fréquence des rendez-vous*
 - *Adaptation du prix en fonction de la formule définie.*
- *Etude des possibilités de financement et montage du dossier de prise en charge*

Phase d'investigation : le Cœur du Bilan de Compétences (13h00)

II. Etat des lieux : (12h00)

- Personnel (4h00)
 - Ma personnalité, mes valeurs, mon style de management
 - Mon ressenti actuel, mes besoins
 - Ma rémunération
- Entrepreneurial (4h00)
 - Valeurs et raison d'être de la structure
 - Activité : Prestation et CA (Performances technico économiques)
 - Organisation et structure
 - Management
 - Image sociale
- III. **Construction du projet (5h00)**
 - Définition des objectifs de vie personnels
 - Définition d'objectifs de développement entrepreneurial

Phase de conclusion : (6h00)

IV. Conciliation des objectifs et plan d'action (6h00)

El Sandrine SAVONNET – Psychologue – Consultante RH et Formatrice – 21 Rue Pérignon – 31330 GRENADE
N° ADELI : 31 93 1631 1 - SIRET : 510 482 144 00050 - Déclaration d'activité de formation enregistrée sous le n°
76310974431 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. Référencable dans le DATADOCK sous le numéro Id DD
0078542

Construction d'un plan d'action détaillé et remise de synthèse d'accompagnement

V. Entretien téléphonique de suivi à 6 mois (1h)



METHODE

- Diagnostic JOHARI
- Pyramide des valeurs
- SWOT
- Entretien semi-directif



PROCESSUS D'ÉVALUATION

Processus de suivi de l'action :

Feuille d'émargement des stagiaires fournie pour chaque stagiaire

Évaluation de la Qualité :

Questionnaire de satisfaction à l'issue de la formation

Remise d'une synthèse de bilan et d'un certificat de réalisation

FORMATEUR (TRICE) :

SAVONNET Sandrine

- Psychologue de formation initiale
- 20 ans d'expérience en recrutement, conseil RH, accompagnement individuel et collectif, coaching dirigeant
- 8 ans d'expérience en formation managériale, RH et aux Risques Psycho-Sociaux

TARIFS

- 2500 € net de taxe

CADRE LEGAL

La durée du bilan de compétences varie selon le besoin de la personne. Elle est au maximum de 24 heures. Elle se répartit généralement sur plusieurs semaines.

Le bilan comprend obligatoirement trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

Une phase préliminaire a pour objet de :

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse.

Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.